



## Reprise en regie et changement de poste

Par **jacqueline55**, le **16/10/2018** à **15:13**

Bonjour,

L'association pour laquelle je travaille vient d'être reprise en regie par la mairie. Mon contrat de travail a été transféré mais j'ai été retrogradée de secrétaire à responsable. La mairie me maintient qu'ils ont le droit. Sur ma fiche de paye il est écrit responsable mais l'indice correspond à "secrétaire".

Sur quoi se base-t-on pour transférer un contrat en gardant le même poste ? Sur ce qu'il y a écrit sur le contrat ? sur la fiche de paye ? sur la réalité du terrain ??

merci beaucoup pour votre réponse

bonne journée

Jacqueline

Par **P.M.**, le **16/10/2018** à **15:45**

Bonjour,

C'est l'[art. L1224-3 du Code du Travail](#) qui devrait s'appliquer...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique territoriale...